

AUTORISATION PARENTALE de participation à un événement, de prise de vue et de diffusion de l'image d'un MINEUR

Le droit à l'image vous permet de faire respecter votre droit à la vie privée.
Ainsi, il est nécessaire d'avoir votre accord écrit pour capter et utiliser l'image de votre enfant.

Coordonnées de l'enfant	Coordonnées de son tuteur légal
Nom, prénom :	Nom, prénom :
Date de naissance :	Qualité (père, mère, tuteur)
Adresse :	Adresse :
Courriel :	Courriel :
Téléphone :	Téléphone :
Par le photographe habilité : Florence Delvigne, chargée de communication à la CCPS pour le compte de la Communauté de Communes du Pays des Sources (CCPS), 408 rue Georges Latapie 60490 Ressons-sur-Matz	
Conformément au RGPD, vous avez le droit de vous opposer en tout ou partie au traitement des images de vos enfants, ainsi qu'un droit de retrait hormis les supports papiers déjà diffusés.	
<p><i>Les données recueillies dans ce formulaire sont destinées à l'utilisation de l'image de la propriété d'une personne mineure dans le cadre de la diffusion de communications externes et internes. Ce traitement est basé sur le consentement des personnes dont la propriété est concernée. Les données ne sont destinées qu'à Communauté de Communes du Pays des Sources et ne sont transmises à aucun tiers. Elles sont conservées pendant 10 ans. Conformément aux articles 15 à 22 du règlement 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et de portabilité des données vous concernant. Pour exercer ces droits, nous vous invitons à contacter le DPO de Communauté de Communes du Pays des Sources à contact@cc-pays-sources.org ou par voie postale 408 rue Georges Latapie 60490 Ressons-sur-Matz. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation en ligne ou par voie postale à la CNIL.</i></p>	

Autorise le mineur à participer au Challenge Adventure organisé par la Communauté de Communes du Pays des Sources le 20 juin 2026 selon le règlement.

Déclare que le mineur à répondu NON à toutes les questions du questionnaire de santé.

Déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche. Reconnais avoir pris connaissance du règlement du Challenge (site Inscription Adeorun)

Autorise la Communauté de Communes du Pays des Sources, à capter, reproduire et à diffuser des photos et de vidéos de sur lesquelles figure le mineur, précédemment nommé.

Lieu : commune d'Élincourt-Sainte-Marguerite, 11 chemin de la borne aux Loups.

Objectif : Dans un but d'information sur l'évènement et de promotion des prochaines éditions du Challenge Adventure.

La présente autorisation comprend la reproduction, la publication et la diffusion des images ou vidéo sous leur forme initiale ou après adaptation pour des raisons techniques, par tout procédé.

Les photographies pourront être exploité(e)s et utilisé(e)s :

directement par La Communauté de Communes du Pays des Sources ainsi que ses tiers partenaires, sous toute forme et tous supports connus et inconnus à ce jour, notamment de télédiffusion, de papier (brochures, guides, journaux, périodiques, etc.) et électronique (Internet, réseaux sociaux), dans le monde entier, sans aucune limitation, intégralement ou par extraits,

pour une durée de 10 ans à compter de la signature de la présente autorisation.

Le sujet confirme que quelle que soit l'utilisation, le genre ou l'importance de la diffusion, la cession est faite à titre gracieux.

Fait à

Signature du représentant légal

le